



Luttes locales
pour le droit au logement
dans le contexte
du changement climatique,
de l'urbanisation et de la
dégradation environnementale

RÉSUMÉ

MISEREOR
IHR HILFSWERK



The Global Initiative
for Economic, Social and Cultural Rights

Partout dans le monde, le droit à un logement décent est mis à mal par le changement climatique, l'urbanisation et la dégradation de l'environnement. La population urbaine augmente, en partie à cause de l'exode rural qui est lui-même dû notamment à des facteurs climatiques.

Les habitants de quartiers informels et les personnes vivant dans la pauvreté sont particulièrement vulnérables aux répercussions toujours plus importantes du changement climatique comme les catastrophes naturelles, les orages toujours plus violents et l'augmentation du niveau des mers. Les communautés démunies sont souvent forcées de s'installer sur des terrains instables sur les côtes, sur les bords des rivières, à flanc de coteau ou sur des terrains inondables. Elles sont alors plus vulnérables aux catastrophes dues au changement climatique comme les coulées de boue, les inondations, les tempêtes extrêmes ou l'augmentation du niveau des mers.

Bien qu'ils soient les plus affectés, les habitants des quartiers informels et les personnes vivant dans la pauvreté ne reçoivent généralement aucune aide pour faire face à la dégradation de l'environnement ou pour se protéger contre les répercussions du changement climatique et d'autres crises comme la pandémie du Covid 19. Cette négligence est souvent due au fait que les droits de ces personnes ne sont pas reconnus par la société ou par l'État. Par ailleurs, la lutte contre le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe servent toujours plus souvent d'excuse pour démolir les quartiers informels ou en expulser les populations afin de libérer des terrains pour des projets de modernisation et de développement. Aucun programme de relogement n'est alors mis en place pour les personnes déplacées.

Or l'accès à un logement adéquat, à l'eau, au système sanitaire et à d'autres infrastructures indispensables constitue un élément essentiel de la résilience en temps de crise, qu'il s'agisse de ca-

tastrophes dues au changement climatique ou de pandémies. De toute urgence, les États doivent mettre en place des mesures pour assurer le respect, la protection et la réalisation de ces droits y compris pour les plus démunis. Il est essentiel de faire participer les personnes concernées : les États doivent commencer par échanger directement avec les communautés démunies pour comprendre leurs besoins et concevoir avec elles des solutions durables.

Cette publication est une initiative conjointe de l'Initiative Mondiale pour les Droits Économiques, Sociaux et Culturels, de MISEREOR et de six organisations de la société civile qui œuvrent pour le droit au logement et les questions connexes au niveau national et local :

- Fundacion Salvadorena de Desarrollo y Vivienda Minima (FUNDASAL) au Salvador
- L'Association pour l'Amour du Livre et le Développement Local (ASSOAL) au Cameroun
- Pagtambayayong aux Philippines
- Community Organizers Multiversity (COM) aux Philippines
- Centro de Investigación, Documentación y Asesoría Poblacional (CIDAP) au Pérou
- Spaces for Change au Nigeria.

Elle vise à montrer comment le droit à un logement décent et les droits connexes (p.ex. : l'accès à l'eau et à l'assainissement) sont menacés par le changement climatique, l'urbanisation croissante et la dégradation de l'environnement en mettant en avant différentes expériences de terrain en Afrique, en Asie et en Amérique Latine pour favoriser une approche intégrée de la politique. Ce rapport présente des exemples de mobilisation communautaire et de solutions développées par des organisations de la société civile venant de 5 pays : le Cameroun, le Salvador, le Nigeria, le Pérou et les Philippines. Il se conclut par des recommandations pour les gouvernements nationaux, locaux et les mécanismes des droits humains de l'ONU.

Études de cas

PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS :

LE SALVADOR

Par Jacqueline Ivón Martínez
et Alma Daysi Rivera (FUNDASAL)

Cette étude de cas met l'accent sur le déficit de logements de qualité dans les zones d'habitat informel et sur le fait que ces conditions de logement dues au changement climatique touchent les familles dans une plus large mesure. Elle met en avant une série de solutions développées par les communautés elles-mêmes.

La crise de l'eau au Salvador aggrave encore la situation précaire des populations pauvres. De plus, les impacts du changement climatique se font sentir de plus en plus fort, notamment à travers la fréquence accrue des phénomènes naturels extrêmes comme les orages violents, les vagues de chaleur et les sécheresses. En 2020, les tempêtes tropicales Amanda et Cristóbal ont détruit et endommagé des maisons, touchant environ 30 000 familles.

Le gouvernement a investi dans des installations de protection contre les inondations dues aux eaux pluviales, mais il n'a pas développé de stratégie globale pour réduire l'impact du changement climatique sur les zones d'habitat informel.

Les communautés ont notamment établi des coopératives de logement aidant les familles à obtenir des garanties sur la sécurité d'occupation de leur logement et l'accès aux services de base.

Un autre projet, le projet de logement coopératif « Cradle of Peace » (« Berceau de la Paix »), a permis de construire des logements à faible émission à l'aide de matériaux locaux, un système de récupération de l'eau de pluie, un jardin potager bio collectif et des sites d'écotourisme local pour mettre en place des activités de subsistance.



Photo : Schwarzbach/MISEREOR

Grâce aux initiatives de la société civile, l'utilisation de matériaux locaux (tels que la terre) s'inscrit désormais dans la législation sur les constructions du Salvador.

DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS :

LE CAMEROUN

Par Jules Dumas Nguebou (ASSOAL)

Au Cameroun, les inondations et les glissements de terrain deviennent plus fréquents à cause du changement climatique, détruisant les logements des populations les plus vulnérables et polluant les sources d'eau des populations marginalisées. La mauvaise gouvernance, la corruption et la mauvaise mise en œuvre des politiques climatiques et urbaines engendrent pression foncière, expulsions, accaparement des terres et conflits.

Il y a eu des réussites : des collectifs de résidents ont par exemple plaidé pour la création d'une nouvelle politique de logement social sensible au climat, piloté la construction de maisons à faible coût et respectueuses du climat et promu la

budgetisation participative pour garantir que les ressources nationales et locales soient alignées sur les priorités locales et les besoins locaux.

En 2019, de fortes pluies se sont abattues sur les habitants de la ville de Bafoussam, entraînant un glissement de terrain qui a emporté de nombreuses maisons et enseveli leurs habitants. Certains sont devenus sans-abris quand leur maison a été détruite car ils ne disposent d'aucune garantie concernant la sécurité d'occupation de leur logement. La catastrophe de Gouache prouve qu'il est essentiel que le gouvernement tienne compte des impacts du changement climatique et de la dégradation de l'environnement dans l'élaboration de ses politiques de logement et dans ses travaux avec les communautés menacées par le changement climatique afin de protéger leurs droits avant et après les catastrophes.



Photo : Ludwig Tröller

Au Cameroun, 90 % des logements en milieu urbain sont informels.

TROISIÈME ÉTUDE DE CAS :

LES PHILIPPINES

*Par Francisco L. Fernandez
(Pagtambayayong)*

Du fait de leur situation géographique, les Philippines figurent parmi les trois pays les plus exposés aux catastrophes dans le monde. Elles subissent des événements climatiques toujours plus graves et fréquents. Les communautés urbaines pauvres sont les plus touchées par ces catastrophes qui détruisent et inondent leurs maisons. Nombre des programmes d'adaptation au changement climatique nuisent aux plus pauvres

car ils sont relogés sur des sites plus sûrs, mais aussi plus éloignés de leurs moyens de subsistance.

Grâce à la mobilisation de groupes défavorisés des zones urbaines, de nombreuses avancées ont été réalisées pour protéger le droit au logement. Le Programme de Prêt Communautaire intitulé Loi sur le Développement Urbain et le Logement qui octroie à long terme des prêts à faible taux d'intérêt à des associations organisées de personnes défavorisées des zones urbaines pour acheter des terres, développer des sites et construire des maisons en est un exemple.

De plus, les communautés urbaines pauvres ont formé des associations coopératives pour revendiquer à la fois le droit au logement et la justice climatique. Elles établissent par exemple des plans



Photo : Schwarzbach/MISEREOR

Plus de 30 % de la population urbaine aux Philippines vivent dans des bidonvilles surpeuplés, insalubres et dangereux.

communautaires de réduction des risques de catastrophe et élaborent des plans d'intervention en cas de catastrophe. Les groupes de la société civile se sont rassemblés pour faire la promotion du

Mouvement de Transformation Urbaine qui recommande de lutter contre l'urgence climatique tout en assurant la justice et le développement social pour tous.

QUATRIÈME ÉTUDE DE CAS :

LES PHILIPPINES

Par Luz B. Malibiran
(Community Organizers
Multiversity)

Du fait du changement climatique, les inondations, les tempêtes violentes et les typhons sont toujours plus fréquents dans le Grand Manille. Les communautés démunies sont particulièrement vulnérables à ces catastrophes parce qu'elles sont obligées de vivre sur des terrains instables. Le gouvernement du Grand Manille justifie l'expulsion de ces communautés démunies par la volonté de garantir leur sécurité et leur bien-être. Il les déplace régulièrement vers des sites très éloignés de leurs moyens de subsistance et de leurs dispositifs de soutien sans mettre en place les services sociaux correspondants.

Les communautés ont constitué l'Alliance des Organisations Populaires le long du Canal de Dérivation du Manggahan (APOAMF) et développé un « plan populaire » qui définit les grandes lignes d'une alternative communautaire aux expulsions forcées afin de le présenter au gouvernement. Ce plan documente leurs recommandations concernant un processus de réinstallation juste et développe un concept d'habitat résilient au changement climatique, favorable aux citoyens et inclusif. Les processus de négociation avec le gouvernement ont mené à la construction de 15 immeubles bas qui accueillent déjà 480 familles. 420 autres familles vont bientôt y rejoindre leur unité d'habitation.



Les membres de l'ONG *Alliance of People's Organizations Along Manggahan Floodway* ont présenté un plan stratégique aux gouvernements local et national.

CINQUIÈME ÉTUDE DE CAS :

LE PÉROU

Par Silvia de los Ríos (CIDAP)

Plus de 155 000 personnes dans la région métropolitaine de Lima vivent dans des logements de mauvaise qualité dans des zones inondables.¹ Cette vulnérabilité urbaine est accentuée par les impacts du changement climatique telles que la hausse des précipitations, les glissements de boue, les vagues de chaleur et les autres catastrophes naturelles.

Les communautés de quartier ont mis en place dans deux quartiers pauvres de Lima un système d'alerte communautaire misant sur la communication communautaire pour prévenir, atténuer et répondre aux catastrophes. La plateforme publique

1 CENEPRED (2019)

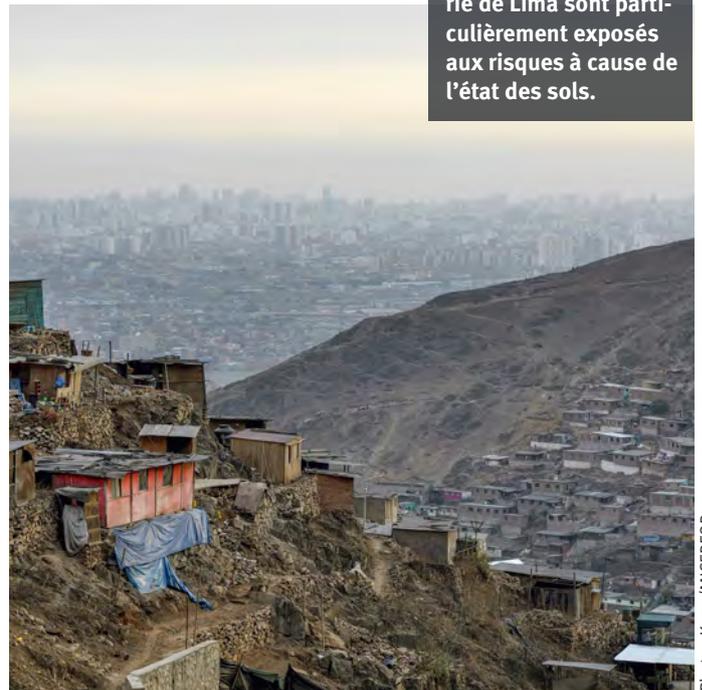
« Système d'Information pour la Gestion des Risques en cas de Catastrophe » SIGRID sensibilise à la fois le grand public et les autorités aux risques de catastrophe.

L'Observatoire des Villes pour les Populations est une initiative communautaire qui a développé et héberge des cartes des zones d'habitation qui ne sont pas cartographiées par les autorités et enregistrées par le gouvernement. Ces cartes sont réalisées par les communautés elles-mêmes de manière participative. Elles fournissent des informations sur les conditions de vie, les besoins et les risques qui peuvent ainsi être transmises aux autorités. Un fonds de solidarité sous gestion communautaire emploie les ressources communautaires et les contributions des gouvernements locaux et nationaux pour réduire la vulnérabilité face au changement climatique et améliorer les conditions de vie et la qualité de vie à l'aide de prêts et de crédits à des fins d'utilité communautaire.

SIXIÈME ÉTUDE DE CAS : LE NIGERIA

Par Victoria Ibezim-Ohaeri et
Aizighode Obinyan (*Spaces for Change*)

Lagos est sujet à des inondations annuelles qui provoquent des déplacements de population et détruisent à la fois les maisons et les moyens de subsistance. Le changement climatique aggrave les inondations et provoque l'érosion des côtes du fait de l'augmentation du niveau des mers et de la fréquence accrue de pluies



Les logements informels dans la périphérie de Lima sont particulièrement exposés aux risques à cause de l'état des sols.

Photo : Kopp/MISEREOR

abondantes. Ces catastrophes sont particulièrement destructrices pour les habitats informels qui sont souvent situés sur des terrains à faible altitude enclins aux inondations et qui manquent de systèmes de drainage. Le gouvernement réagit en ordonnant la démolition de ces logements informels pour des raisons de sécurité.

À Lagos, les résidents des quartiers informels situés au bord de l'eau sont constamment menacés d'expulsion forcée bien que certains y vivent depuis des décennies. Leurs maisons peuvent être démolies à tout moment. La loi autorise les expulsions avec un préavis de seulement 7 jours et sans qu'aucune indemnité ne soit versée. L'État peut donc légalement détruire les maisons des communautés vivant au bord de l'eau sans les indemniser au nom du contrôle des inondations et de l'aménagement urbain.

Les résidents de 22 quartiers informels urbains se sont rassemblés pour constituer l'Alliance des Communautés contre le Déplacement (CAD), remettre en cause les expulsions forcées et défendre les droits de leurs communautés. Isale-Akoka, l'un de ces quartiers, n'a pas d'accès à l'eau potable. Ses résidents achètent de l'eau au prix fort auprès de vendeurs informels ou envoient leurs enfants chercher de l'eau au loin. Suite à l'intervention du CAD, la compagnie des eaux de l'État de Lagos a choisi deux communautés et les a immédiatement raccordées au réseau de canalisation étatique dans le cadre d'un projet pilote.



Des quartiers informels sur les bords de l'eau à Lagos : cet État du Nigeria est sujet à des inondations récurrentes.

Photo : Rainer Wozny

Luttes locales pour le droit au logement dans le contexte du changement climatique, de l'urbanisation et de la dégradation environnementale

- 1 Garantir un accès sûr aux terres et le droit au logement pour tous.** C'est indispensable pour protéger les populations des répercussions climatiques et environnementales et d'autres crises comme les pandémies.
- 2 Faire en sorte que les villes et l'habitat soient plus inclusifs, sûrs, résilients et pérennes comme convenu dans l'ODD 11.** Toutes les mesures doivent être orientées sur les communautés et fondées sur les droits humains.
- 3 Les États doivent accroître le niveau d'ambition de leurs politiques climatiques afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C** compte tenu du fait que la crise climatique est l'une des plus graves menaces qui pèsent sur les droits humains.
- 4 Reconnaître le rôle joué par les régions urbaines et les villes dans la création d'un avenir durable sur le plan écologique et juste socialement.** Les villes jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des conditions de vie des communautés démunies, la réalisation des ODDs et le respect de l'Accord de Paris.
- 5 Développer des stratégies cohérentes, précises et intégrées pour réduire les impacts de la crise climatique sur l'habitat humain.** Ces mesures doivent respecter les droits des populations et inclure des processus permettant à la société civile, et en particulier aux communautés concernées, de participer.
- 6 Les États les plus émetteurs qui sont historiquement responsables du changement climatique, les organismes donateurs et les Nations Unies doivent garantir l'accès à des financements (climatiques)** pour des mesures de protection contre les catastrophes naturelles et les répercussions climatiques à apparition lente. La priorité doit être donnée aux populations marginalisées et les plus affectées.
- 7 Les risques climatiques ne sont pas une bonne excuse pour expulser des personnes de chez elles !** Dans la mesure du possible, les États doivent aider les communautés à rester là où elles vivent.
- 8 Développer des politiques publiques plus inclusives et participatives qui tiennent compte du climat.** Par exemple en passant à une économie circulaire, en permettant l'utilisation ou la réutilisation de matériaux de construction disponibles localement et à faibles émissions de carbone ou en recourant à une budgétisation participative/ citoyenne.
- 9 Aider les communautés à s'auto-organiser pour gérer et proposer des solutions aux impacts négatifs du changement climatique, aux pandémies et aux autres catastrophes et risques.** L'expérience montre que les communautés bien organisées sont les plus résilientes en temps de crise.
- 10 Autoriser la surveillance et la collecte de données sur les conditions de logement de tous les détenteurs de droits.** Les États devraient également coopérer avec les communautés qui lancent leurs propres projets de surveillance, de cartographie et de collecte de données en passant par exemple par la cartographie participative.

² Ces recommandations sont déduites des études de cas présentées dans ce rapport. Elles sont destinées aux gouvernements nationaux tout en visant à informer les institutions et les mécanismes des droits humains des Nations Unies sur les conditions à réaliser au niveau national et local. Les différentes études de cas présentent de nombreuses autres expériences et outils qui ne peuvent cependant pas tous être reflétés dans ce résumé.

Impressum

Éditeurs :

Bischöfliches Hilfswerk

MISEREOR e.V.

Mozartstrasse 9

52064 Aachen,

Allemagne

Téléphone : +49 241 442 -0

Télécopie : +49 241 442 -188

Adresse mail : postmaster@misereor.de

Site web : www.misereor.de

Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights

Rue de Varembe 1

Boîte postale 16

1211 Genève 20 CIC

Suisse

Téléphone : +41 22 919 7106

Adresse mail : info@gi-escr.org

Site web : www.gi-escr.org

Octobre 2020

Rédaction :

Clara-Luisa Weichelt

Lucy McKernan

Relecture :

Lucy McKernan

Thomas Bagshaw

Traduction :

Mélanie Quesson

Service des langues de MISEREOR

Composition graphique :

Anja Hammers

In cooperation with:

ASSOAL, CIDAP,

Community Organizers Multiversity, FUNDASAL,

Pagtambayayong and Spaces for Change

Les organisations partenaires ayant mis à disposition les études de cas citées dans la présente publication sont seules responsables du contenu de ces études.

